

# Aides aux apprentis

## Aides financières

### 1. La prime d'activité pour apprentis

L'apprenti percevant un salaire peut être éventuellement éligible à la prime d'activité.

**Conditions d'attribution :**

- Avoir plus de 18 ans
- Résider en France de façon stable et effective
- Exercer une activité professionnelle ou assumer seul(e) la charge d'un enfant
- Etre étudiant salarié, stagiaire ou apprenti et percevoir des revenus supérieur ou égal à 1028,96 €

**Montant :**

Varie selon : la composition du foyer, le nombre d'enfants à charge et ressources prises en compte du foyer.

[Simulation](#)

**Démarches :**

Se fait sur le site de la Caf, directement sur [votre espace personnel](#).

### 2. Le RSA pour les jeunes apprentis

Plus délicat à obtenir, le **RSA** (ou Revenu de Solidarité Active) est également ouvert aux apprentis.

**Conditions d'attribution :**

Pour être éligible au RSA "classique", il faut :

- Avoir plus de 25 ans (ou attendre ou avoir déjà un enfant à charge)
- Être de nationalité française (ou pour les étrangers, vivre depuis 5 ans sur le territoire français)
- Respecter les plafonds de ressources établis par la Caf

Du côté du RSA Jeune, il faut :

- Être de nationalité française (ou vivre en France depuis 5 ans pour les personnes d'origine étrangère) ;
- Respecter les plafonds de ressources
- Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans (3 214 heures de travail) durant les 3 dernières années (avec ou sans coupure)

**Montant :**

Le montant du RSA et du RSA Jeune dépend du nombre de personnes dans le foyer.

**Démarches :**

Un formulaire doit être adressé à la CAF : [RSA](#) ; [RSA Jeune](#)

# Aides aux apprentis

## Mobilité

### 1. Hérault

#### a. TaM (Transports de l'agglomération de Montpellier)

Tarif préférentiel pour les apprentis (même tarif que les demandeurs d'emploi) habitant dans l'agglomération de Montpellier.

**Conditions d'attribution :**

Avoir signé un contrat d'apprentissage.

**Montant :**

3€10 / mois + 5 € pour l'établissement de la carte de transport.

**Démarches :**

Prendre un [rdv en ligne](#) dans votre espace TaM le plus proche.

Vous devrez fournir les photocopies des pièces suivantes :

- Votre contrat de travail (contrat d'apprentissage) ;
- Votre dernier bulletin de salaire ;
- Une photographie d'identité récente (qui peut être prise en Espace mobilité gratuitement) à la création de votre carte ;
- Votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) à la création de votre carte ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

**A noter :** Pass Week-End Gratuit (exclusivement réservée aux habitants de la Métropole de Montpellier) disponible sur carte TaM via la [boutique en ligne](#) ou en Espace Mobilité, mais aussi de façon dématérialisée sur [l'appli' M'Ticket TaM](#).

#### b. Hérault transport :

**Moins de 26 ans :**

**360 € ou 36 €/mois sur 10 mois - Tarif réduit\* 252 € ou 25, 20 €/mois sur 10 mois**

Justificatifs à fournir : une photo d'identité, une copie de votre carte d'identité et une demande de prélèvement pour les paiements mensuels.

**Pour bénéficier d'un tarif réduit** (familles de 3 enfants et plus, personnes en situation de handicap (taux 50% ou plus) et leur guide, invalides de guerre) joindre à votre demande un justificatif famille nombreuse, une attestation MDPH ou une carte d'invalidité

<https://www.herault-transport.fr/sites/default/files/fichiers/condition-generale-annuel.pdf>  
<https://www.herault-transport.fr/sites/default/files/fichiers/depliant-formulaire-ticket-abonnement.pdf>

# Aides aux apprentis

## 2. Gard

### Nîmes

**Pass Etudes** : Abonnement réservé aux étudiants de moins de 30 ans.

**Montant :**

160,00€ annuel et 18,00€ mensuel.

Cet abonnement permet de circuler de manière illimitée sur l'ensemble des lignes du réseau TANGO du 1er au dernier jour du mois en cours.

[Formulaire d'inscription](#)

## 3. Aude

### Narbonne

**CitiJeun' (moins de 26 ans)**

La carte CitiJeun' est accessible aux moins de 26 ans, à la CITIBOUTIQUE.

Cette carte nominative est composée d'un coupon mensuel, trimestriel ou annuel.

Elle permet d'effectuer un nombre illimité de voyages selon la durée de validité choisie.

**Montant :**

- CitiJeun' mois : **12,00€** valable du premier au dernier jour du mois.
- CitiJeun' 3 mois : **30,00€** soit 10,00€ par mois.
- CitiJeun' annuel : **84,00€** soit 7,00€ par mois.

### Carcassonne

**Roll In Bus (-26 ans)**

Valable pour 1 personne du 1er au dernier jour du mois avec trajets illimités sur toutes les Lignes urbaines et non urbaines sauf Navette Aéroport et Petit Train.

**Montant :**

22€

**Démarches :**

La souscription d'un premier abonnement est à effectuer à l'Agence Commerciale(30 Rue Georges Brassens, 11000 Carcassonne). Le renouvellement de votre abonnement peut se faire directement via la [boutique en ligne](#) ou auprès de l'Agence Commerciale.

**Documents à fournir :**

- Photo d'identité
- Pièce d'identité

# Aides aux apprentis

## 4. Pyrénées Orientales

### Perpignan Méditerranée Métropole

#### Conditions d'attribution :

Avoir signé un contrat d'apprentissage.

20 voyages par mois de septembre à juin.

50€ + 5€ Frais de création de carte

## 5. Aides communes aux départements

### c. liO Train :

#### +0 Je voyage + je paie 0

Avec la Région Occitanie +0 Je voyage + je paie 0 quel que soit mon trajet avec liO Train SNCF Occitanie. Vous avez entre 18 et 26 ans ? Voyagez gratuitement dès 11 trajets/mois.

- De 0 à 10 trajets : je bénéficie de -50% (10 trajets à réaliser dans le même mois pour activer la gratuité).
- De 11 à 20 trajets : je voyage gratuitement dans le même mois (11 à 20 trajets à réaliser dans le même mois pour atteindre la cagnotte).
- De 21 à 30 trajets : je voyage toujours gratuitement dans le même mois + j'alimente ma cagnotte qui me servira à régler mes 10 trajets du mois suivant ou d'un prochain mois.

#### [Découvrez l'offre](#)

### J'utilise plusieurs transports

Avec l'abonnement **Kartatoo**, bénéficiez d'un nombre de trajets illimité en liO TER sur un parcours et sur les réseaux de transport urbain de votre zone de départ et de votre zone d'arrivée.

Dans les départements 11, 30, 34, 48, 66

#### [Découvrez Kartatoo](#)

### FréquenciO' Jeunes

L'abonnement FréquenciO' Jeunes vous permet de bénéficier d'un nombre illimité de déplacements en liO Train sur le trajet de votre choix dans toute la région Occitanie.

#### [Plus d'informations](#)

# Aides aux apprentis

## d. L'aide au permis

### Conditions d'attribution :

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

### Montant :

Il s'agit d'une **aide forfaitaire d'un montant de 500€**.

### Démarches :

Les démarches pour obtenir l'aide au permis de conduire pour les apprentis s'effectuent directement auprès du CFA de l'Intervention Sociale.

## Logement

### 1. Aide Mon job, Mon logement

<https://www.actionlogement.fr/aide-mon-job-mon-logement>

Action Logement propose une aide gratuite de 1 000 € pour soutenir les salarié(e)s récemment entré(e)s dans l'emploi et favoriser le rapprochement Emploi-Logement.

### Conditions du salarié :

- Au moment de la demande de l'aide, vous devez percevoir au plus 1,5 X SMIC brut (1,5 fois le Smic correspond à 2 518,43 €).
- Le délai entre la date d'effet du bail et la date du premier jour du nouvel emploi ou de la formation ne doit pas excéder 3 mois.

### Conditions du logement valables pour toutes les situations d'emploi :

- Votre logement est situé en France (métropole ou DROM) et constitue votre résidence principale,
- Vous êtes titulaire d'un bail de location vide ou meublée ou d'un bail en colocation depuis moins de 3 mois dans tous les cas au moment de la complétude de la demande (saisie intégrale des informations + dépôt complet des pièces justificatives). Les logements en CROUS sont exclus.

### Démarches :

Pour bénéficier de l'aide « Mon job, Mon logement », tout se fait **en ligne sur le site [Action Logement](#)**.

Vous pouvez également simuler votre éligibilité [ici](#).

*L'aide Mon job Mon logement est soumise à conditions et octroyée dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Les demandes complètes éligibles seront à déposer au plus tard avant le 31 décembre 2022. Une fois l'enveloppe atteinte, cette aide ne sera plus disponible.*

# Aides aux apprentis

## 2. L'aide personnalisée au logement versée par la CAF

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation#/logement>

## 3. L'aide Mobili-jeune

L'Etat accorde aussi l'aide au logement **Mobili-jeune**. Cette allocation est comprise entre 10€ minimum et 100€ maximum. Elle concerne les apprentis des entreprises privées non agricoles.

### Conditions du salarié :

- Vous avez moins de 30 ans,
- Vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé, agricole ou public,
- Vous êtes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- Vous êtes / allez être locataire d'un logement à proximité géographique de votre lieu de formation ou de votre entreprise,
- Votre salaire brut mensuel à l'embauche ne dépasse pas 100% du SMIC en vigueur lors de la validation du dépôt de votre demande (1 678,95 € au 1er août 2022),
- Votre demande doit être déposée 3 mois avant la date de démarrage de votre contrat d'alternance ou jusqu'à 6 mois après cette date\*,
- Vous n'avez pas de dossier MOBILI-JEUNE® en cours chez Action Logement ou votre précédent dossier MOBILI-JEUNE® est soldé.

### Conditions du logement :

- Location ou colocation dans le parc privé ou social : concernant la colocation, la prise en charge ne concerne que la partie du loyer et des charges qui incombent au demandeur de l'aide MOBILI-JEUNE®,
- Loué vide ou meublé,
- Foyer ou résidence sociale,
- Conventionné ou non à l'APL (un logement conventionné APL fait l'objet d'un contrat entre le bailleur et le préfet du département. À travers cette convention, le propriétaire s'engage à louer son bien à un certain prix et à destination d'un certain public),
- Sous-location, exclusivement dans le parc social HLM (Habitation à Loyer Modéré),
- Chambre en internat.

### Démarche :

[Faire ma demande d'aide](#)

## 4. Les aides Loca-Pass :

Il s'agit d'un prêt pour payer le dépôt de garantie exigé par le bailleur.

Les jeunes de moins de 30 ans, embauchés en alternance dans le secteur privé peuvent bénéficier de ce prêt.

- Remboursement en 25 mois maximum, sans intérêts ni frais de dossier
- Les bénéficiaires du prêt sont exempts d'intérêts.

La recherche de logement pour les apprentis locataires est donc facilitée par cette aide. [Plus d'infos](#)

# Aides aux apprentis

## 5. La garantie VISALE

La garantie VISALE offre **une garantie de paiement des loyers et charges** et rassure les propriétaires. Il devient ainsi plus facile de trouver un logement.

### Conditions d'attribution :

- Être âgé de 18 ans à 30 ans
- Être salarié dans le secteur privé ou agricole
- Respecter les plafonds de ressources établis

En outre, le bail doit lui aussi respecter certains critères, tout comme le montant du loyer.

### Montant :

Le montant maximum du loyer garanti par VISALE **dépend des ressources de l'apprenti**.

### Démarches :

Pour obtenir son « Visa de garantie Visale Action Logement », tout se fait **en ligne sur le site VISALE**.

## 6. Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) sont des **hébergements réservés aux apprentis et autres jeunes travailleurs en situation de précarité**. Tenu par des associations, ce lieu offre des chambres individuelles meublées à petit prix et des espaces communs (cuisine, buanderie...).

### Conditions d'attribution :

- Être âgé de 16 à 25 ans (30 ans pour certains FJT)
- Être salarié, apprenti ou en formation professionnelle
- Percevoir des ressources modestes
- Être de nationalité française (ou résider légalement sur le sol français pour les étrangers)

### Montant :

La plupart des FJT proposent des redevances mensuelles **entre 250 € et 500 € par mois**, charges comprises. Il est possible de bénéficier des aides au logement pour diminuer encore le coût de l'hébergement.

### Démarches :

Les places en Foyers de Jeunes Travailleurs partent très vite. Il faut **se renseigner rapidement auprès de la mairie, du CCAS ou de la résidence** pour connaître la marche à suivre et espérer obtenir une chambre.

# Aides aux apprentis

## Autres aides possibles

### 1. La carte d'étudiant des métiers

**Conditions d'attribution :**

- Être apprenti
- Être inscrit dans un cursus de formation d'au moins un an
- Préparer une qualification enregistrée au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

**Montant :**

La carte d'étudiant des métiers ne permet pas de recevoir de l'argent à proprement parler. En revanche, elle offre des **tarifs réduits** à leur porteur.

**Démarches :**

Pour obtenir cette carte, il suffit d'en **faire la demande auprès du CFA**.

Permet :

- Tarifs réduits sur les frais de transport, restauration rapide et les activités sportives et culturelles
- Accès au logement et aux restaurants universitaires

### 2. Les avantages procurés par l'entreprise le cas échéant

En tant qu'apprenti, vous pouvez bénéficier des mêmes avantages que les autres salariées de l'entreprise.

Vous pouvez ainsi éventuellement bénéficier de :

- Chèques vacances,
- Tickets restaurants,
- Chèques cadeaux,
- etc.

**Conditions d'attribution :**

Avoir signé un contrat d'apprentissage.

**Démarches :**

L'apprenti peut **se rapprocher du CE** (Comité d'Entreprise) pour obtenir plus d'informations.

### 3. Prêt d'ordinateur

**(sous condition (statut juridique de l'employeur)), nous contacter**

### 4. Aide au repas et hébergement

**(sous condition (statut juridique de l'employeur)), nous contacter**



# Aides aux apprentis

## 5. Portail [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr)

**Ceci n'est pas une aide, mais peut également vous servir pour :**

Consultez vos droits, simulez vos prestations, effectuez vos démarches.

[mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr) est un portail universel destiné à tous. Il vous permet de :

- Visualiser et comprendre vos droits et prestations
- Retrouver rapidement vos organismes de rattachement
- Simuler vos droits sociaux
- Réaliser vos démarches en ligne
- Consulter l'ensemble de vos ressources
- Découvrir les événements de vie